



QUESTION ECRITE

Au gouvernement de Polynésie



M^{me} Éliane TEVAHITUA
Représentante à l'assemblée de Polynésie française

N° 91/2019/GTH/CAB/ET/et
Taraho'i, le 2 mai 2019

À

Monsieur Jacques RAYNAL

Ministre de la santé et de la prévention, en charge de la protection sociale généralisée (MSP)

Objet : application de certaines recommandations de l'Autorité Polynésienne de la Concurrence (A.P.C.) au secteur du médicament

Monsieur le ministre,

En 2017, la C.P.S. faisait état de 51 milliards de F CFP de dépenses en nature de l'assurance « maladie » de la P.S.G. dont 6 milliards de F CFP relevaient exclusivement de dépenses pharmaceutiques¹. En 2015, la vente de médicaments aux patients a rapporté 10 milliards de F CFP au secteur de la distribution pharmaceutique².

Dès 2010, pour maîtriser l'évolution des dépenses pharmaceutiques, le C.E.S.C. recommandait de généraliser « les prescriptions et l'utilisation des médicaments génériques moins coûteux », de « supprimer la fiscalité sur les médicaments remboursés », de « contrôler les marges commerciales » et de « réviser le cadre réglementaire de formation du prix du médicament en Polynésie française »³.

Dans un avis rendu au gouvernement le 6 novembre 2017 sur le fonctionnement de la concurrence dans le secteur de la distribution pharmaceutique en officine, l'A.P.C. a émis un certain nombre de recommandations visant à « améliorer l'accès de la population au médicament et aux services pharmaceutiques et diminuer le coût et le prix des médicaments en Polynésie française ».

Parmi ces recommandations de l'A.P.C., je retiens:

- la possibilité pour les officines « de placer certains médicaments en libre accès » ;
- l'ouverture du monopole officinal de la vente de certains produits « frontière » et de certains médicaments d'automédication aux grandes et moyennes surfaces ;

¹ CPS, Chiffres-clés 2017 de la PSG

² Avis n° 2017-A-03 du 6 novembre 2017 relatif au fonctionnement de la concurrence dans le secteur de la distribution pharmaceutique

³ CESC : Rapport sur la réforme de la PSG N° 145 du 10 août 2010- Améliorer la politique du médicament

- la transparence sur « la composition du prix de gros et du prix de détail » des médicaments ;
- la réduction du « prix de revient des médicaments importés en supprimant certains droits de douane » ;
- la diminution du prix des génériques en le désindexant du PPTTC⁴ métropolitain.

Monsieur le ministre, un an et demi après leur communication au gouvernement, quid de ces recommandations pertinentes de l'A.P.C.?

Je vous remercie Monsieur le ministre du soin que vous prendrez à me répondre.



M^{me} Éliane TEVAHITUA

⁴ Prix public toutes taxes comprises